

La primauté de Pierre dans l'ecclésiologie orthodoxe

par Mgr Emilianos TIMIADIS (orth.)

Au regard de l'Orthodoxie, aucun privilège n'a été accordé par mandat divin à Pierre et, par lui, à l'évêque de Rome. Il est vrai que Pierre occupait une place spéciale dans la première communauté de Jérusalem, mais personne n'en était la tête, le chef ou le supérieur. Les témoignages scripturaires dont nous disposons ne nous autorisent pas à affirmer la primauté de Pierre et ce à aucune époque de son activité apostolique, ni à Jérusalem, ni dans les régions où il exerça sa mission, ni à Rome. Il a enfin rempli sa charge personnellement, sans la transmettre à un autre.

En revanche, le christianisme primitif a accordé une grande importance au caractère apostolique des Eglises. Ainsi, Irénée de Lyon reconnaissait que Jérusalem était la mère des autres Eglises¹. De même, Cyrille de Jérusalem fait l'éloge de Jérusalem, car c'est d'elle qu'est sortie la parole du Christ pour se répandre à travers le monde². S'il y a donc une ville qui ait tous les droits à revendiquer la primauté, c'est bien Jérusalem! Plusieurs Pères de l'Eglise sont unanimes à reconnaître l'honneur exceptionnel dû à cette ville où le Christ a accompli son ministère et où est née la première communauté³.

Refus par l'Orient de la prétention des évêques de Rome

En Occident, dès le premier siècle, on a commencé à parler d'une succession de Pierre. Mais l'Orient a réfuté cette thèse sans réserve, rappelant qu'elle est dépourvue de tout fondement et sans aucune base scripturaire ni ecclésiologique. L'Orient admet que la primauté d'honneur attribuée à l'évêque de Rome lui a été conférée par le premier concile œcuménique (Nicée) et cela nullement comme au successeur du premier apôtre, Pierre. Les Pères conciliaires, soucieux d'honorer l'évêque de la première capitale de l'Empire, lui ont très naturellement accordé certains titres d'honneur, comme celui de « premier dans l'ordre

1. *Adversus Haereses*, III, XII, 5.

2. *Catéchèse* 18, 34.

3. JEAN DAMASCÈNE, *Sermon sur la Dormition*, 2, 4; P.G. 96, 729.

d'honneur » (*primus inter pares*) ; plus tard le même honneur sera accordé à l'évêque de Constantinople, dès que cette ville deviendra la capitale de l'Empire. C'est l'importance politique de la ville de Rome et le fait qu'elle fut le lieu du martyre des deux apôtres Pierre et Paul, et non son importance au point de vue missionnaire, qui furent les raisons pour lesquelles le concile et les empereurs lui ont reconnu un statut spécial. Mais la règle générale était que tous les évêques, y compris le pape et les patriarches, soient considérés comme égaux entre eux. Du point de vue de l'ordination et de la grâce conférée par elle, les évêques sont sur le même pied, à égalité. Ils exercent leur diaconie dans l'Eglise et non sur l'Eglise. Personne d'entre eux ne peut être considéré comme évêque des évêques, comme un super-évêque. Tous les évêques sont égaux en tant que ministres du Christ et de son Eglise (*douloi, diakonoï Christou*).

Le deuxième concile œcuménique (Constantinople, canon 3), le quatrième concile (Chalcédoine, canon 28) et le Penthecte (canon 36) parlent clairement des honneurs dus à un siège en vertu de son ancienneté. Alexandrie, à cause de son importance politique, se vit accorder un honneur d'ancienneté par le premier concile (Nicée, canon 6). Les Pères de l'Eglise étaient attentifs aux courants politiques et aux réalités historiques. Ils ne voulaient pas ignorer les nouvelles exigences dues aux changements survenus dans tel ou tel pays.

Ce n'est pas seulement entre les évêques, mais aussi entre les Eglises que nous constatons une égalité : entre elles existent des rapports d'Eglise-sœur à Eglise-sœur. Chaque évêque est le successeur de tous les apôtres ensemble et non pas d'un apôtre particulier. Ainsi, l'évêque de Rome ne peut pas être considéré comme étant le seul successeur de Pierre, mais aussi comme étant celui de Paul ainsi que des autres apôtres. De même, tous ceux qui ont été désignés par Paul comme évêques ne sont pas uniquement des successeurs de Paul, mais sont en même temps ceux de Pierre et du reste des apôtres.

Le problème étant examiné dans cette optique, nous pouvons en déduire que chaque évêque, sur son siège, peut prétendre avoir reçu la succession de Pierre, c'est-à-dire de sa foi et de sa confession de la divinité du Christ. Chaque évêque qui confesse la divinité du Seigneur, comme l'avait fait Pierre, continue le ministère de Pierre dans son Eglise particulière. D'ailleurs, les apôtres, en principe, ordonnaient et établissaient plusieurs évêques, aux endroits où aucun apôtre n'avait été évêque. Plus précisément, les apôtres étaient œcuméniques, envoyés par le Christ pour proclamer sa parole à toutes les nations, à travers l'*Oïkouménè*, tandis que leurs successeurs sont pasteurs d'un diocèse déterminé. Ce principe est valable même pour l'évêque de Rome, qui n'est pas un évêque universel, ni le pasteur de toutes les Eglises.

Selon la pratique de l'Eglise orthodoxe, aucune autorité suprême n'existe à part celle de l'évêque ; la grâce choisit et ordonne les candidats pour une Eglise locale, selon l'ordre canonique ; la consécration sacramentelle est donc la seule source du pouvoir épiscopal.

L'examen de l'évolution du pouvoir absolu de l'évêque de Rome relève de la compétence des historiens. L'Orient se contentait de le considérer comme occupant la place prééminente dans la charité (*prokathèmenè tès agapès*), mais son autorité ne comportait pas pour autant

de pouvoirs juridiques. L'Eglise n'était pas gouvernée de manière monarchique et ne recevait pas de directives de Rome. Des conciles furent convoqués, parfois même à l'insu de Rome, et des évêques étaient jugés sans aucune participation de l'évêque de Rome. Il existe une phrase conciliaire très significative : « *Dia to basileuein tèn polin ekeinèn* »⁴. Dans cette phrase, nous voyons que la cause de l'attribution de la place d'honneur était l'importance de la capitale et non la succession de Pierre. Parmi des égaux, c'est évidemment celui qui est chronologiquement le plus ancien qui doit avoir la prééminence. L'ancienneté de Rome est supérieure en ce sens et c'est pour cette raison que l'Orient la considère comme Protothroné. La primauté de Rome a été repoussée par l'Orient comme contredisant la Sainte Ecriture et à cause de tous les commentaires abusifs sur la place de Pierre dans le collège des apôtres ; car une telle interprétation introduit une monarchie absolue dans le système conciliaire et démocratique de l'Eglise. Des théologiens catholiques admettent aujourd'hui qu'il n'existe pas dans le Nouveau Testament de preuve directe d'une succession des évêques de Rome dans la primauté de Pierre. Les Orthodoxes rejettent une telle prétention qui, une fois de plus, réduirait les Eglises à une soumission humiliante, venant en contradiction avec l'ecclesiologie de l'Eglise indivise.

La première communauté chrétienne de Rome existait avant même l'arrivée de Pierre. D'autres l'ont précédé, ainsi Paul (Rm 15, 20-23). Paul a écrit aux Romains, mais non pas Pierre, car aucun apôtre ne voulait intervenir dans une communauté qu'il n'avait pas fondée (Ac 1, 25). D'ailleurs Paul, vers la fin de cette lettre, donne une liste des notables, mais ne mentionne pas le nom de Pierre. Paul n'aurait pu, s'il en avait été ainsi, passer sous silence le fait que Pierre était le fondateur et l'évêque régulier de l'Eglise de Rome. C'est chez Irénée qu'on trouve pour la première fois l'indication de la visite de Pierre à Rome. Il écrit que Pierre et Paul proclamaient l'Evangile à Rome et y organisaient l'Eglise, ayant confié son gouvernement à Lin⁵. La prééminence accordée à Pierre dans la littérature patristique est due au témoignage suivi dans la liberté et dans l'amour. Cette prééminence fut manifestée dès la période anténicéenne, mais elle n'était pas alors de même nature que la primauté telle qu'elle s'est actuellement développée en Occident. La prééminence et la primauté sont sur deux plans différents. La première avait un caractère de grâce ; la seconde est basée sur le droit.

Une étude sur la mission des apôtres montre que ceux-ci ont reçu un statut particulier. Ils étaient « itinérants », se déplaçant d'une ville à l'autre. Chaque apôtre était investi de tout pouvoir nécessaire à l'expansion de la foi, mais aucun d'entre eux ne jouissait d'un privilège particulier. C'est sous cet aspect du ministère que doit être examinée la place de Pierre en tant qu'apôtre et maître d'un territoire *non déterminé*. On peut dire que la gestion de l'Eglise primitive était plutôt d'ordre communautaire et impliquait le consentement de tous. Il est donc exclu que Pierre puisse être considéré comme évêque d'une seule ville, c'est-à-dire de Rome, et que ses privilèges soient ensuite transmis à des successeurs.

4. Canon 28 du concile de Chalcédoine.

5. Adv. Haer., III, iii, 3.

L'ecclésiologie ancienne maintient que, dans le corps de Christ, le divin est uni à l'humain. La tête de cette union est le Christ. C'est lui qui constitue l'autorité suprême. Par conséquent, un membre de ce Corps, aussi précieux soit-il, reste membre et ne peut jamais prendre la place de la Tête. L'étude des Pères empêche d'admettre que le facteur humain puisse obscurcir et assujettir le facteur divin. L'Orient a reconnu à la personne de l'évêque de Rome un primat d'honneur. Si certains Pères, comme par exemple Basile de Césarée, s'adressent à leurs collègues en Occident, c'est à cause de la solidarité et de la communion qui règnent entre eux pour défendre la foi contre les hérésies. Si ce même évêque s'adresse à l'évêque de Rome, ce n'est pas parce qu'il voit en celui-ci une autorité absolue, mais parce que, de par sa situation particulière, l'évêque de Rome n'est pas touché par les bouleversements et les désordres dus à la présence des hérétiques.

En Orient, l'autorité suprême est le consensus exprimé par le Concile. Ce n'est pas tel ou tel évêque qui est infaillible, mais tout le corps de l'Eglise. Le porte-parole de l'infailibilité reste le concile œcuménique, lui aussi dépendant du critère de la conscience de l'Eglise universelle. L'Eglise tient du Saint Esprit cette infailibilité ; elle est soutenue par l'Esprit, afin de ne pas tomber dans l'erreur. Le monde orthodoxe, à travers les siècles, a rejeté la suprématie absolue d'un évêque autocrate. Dans l'eucharistie, les évêques trouvent leur complémentarité et, dans la diaconie, ils expriment leur fonction qui n'est pas d'être servis, mais de servir.

La primauté romaine selon saint Basile

La conception d'une primauté absolue de Pierre a eu des conséquences pour le rôle de l'évêque de Rome. Pendant les premiers siècles on a essayé en Occident de former une juridiction universelle et d'attribuer des pouvoirs extraordinaires au *Pontifex Maximus* sur les autres sièges apostoliques, de telle sorte que se manifestent une inquiétude croissante et un désaccord qui lentement ont conduit à la rupture et au schisme de 1054.

Pour Basile de Césarée, reflétant la Tradition, l'Eglise est gouvernée par l'ensemble du clergé et du peuple et non par une seule personne.

Une telle conception, écrit-il, est tout à fait contraire à la notion d'un Seigneur et Roi de l'Eglise, parce qu'elle trahit son intention de vouloir gouverner arbitrairement l'Eglise et s'oppose au désir de notre Seigneur de vouloir lui-même gouverner l'Eglise. Le pire de tout, c'est que ce genre de personnes met en pièces l'union même.

Le gouvernement idéal s'effectue par l'union et l'harmonie des évêques en ce qui concerne les problèmes dogmatiques. L'Eglise se base sur cette union dogmatique. Celle-ci doit être restreinte pour que tous croient ensemble aux mêmes choses et que celui qui n'est pas d'accord soit expulsé du corps ecclésiastique.

La foi n'est pas le privilège de tel ou tel siège épiscopal. Toutes les Eglises ont reçu la même semence apostolique et, naturellement, elles portent les mêmes fruits caractéristiques. Tout ce que croit Séleucie, Constantinople, Lampsaque et Rome le croient aussi. Tout ce

que l'une possède comme son trésor, l'autre le possède aussi. Nous procédons au baptême selon les instructions et les conseils que Dieu nous a légués sur la foi. Et puisque nous baptisons, c'est une preuve que nous croyons profondément. Donc, celui qui se détache de l'enseignement des évêques se détache substantiellement aussi de l'Eglise.

Basile analyse plus profondément, dans les lettres qu'il a envoyées aux évêques d'Occident, la situation de l'Eglise à cette époque qui cache partout la foi et la vérité. Lui-même se trouve en difficulté. Partout les Ariens arrivent avec l'aide de l'Etat à s'approprier des sièges épiscopaux. L'union est en danger. La vérité est menacée. Il s'adresse alors aux frères d'Occident pour solliciter leur appui. Il demande notamment qu'on convoque un concile qui condamnera les hérétiques et qui rétablira la foi que le premier concile de Nicée avait proclamée. Son appel mérite de retenir l'attention, parce qu'il ne s'adresse pas à un seul évêque, mais à plusieurs. Basile ne veut pas qu'un évêque seulement, selon la prétention de Rome, jouisse de privilèges. Il demande particulièrement que l'ordre règne de nouveau dans l'Eglise d'Antioche. A ces appels pleins d'angoisse, Rome malheureusement reste tout à fait sourde et Basile ne reçoit ni réponse ni aucune aide. Il se plaint avec grande amertume de l'indifférence et de la froideur que Rome lui a témoignées :

Le malheur de l'hérésie grandira et s'éparpillera comme une flamme et elle commencera bientôt à brûler tout ce qui se trouve à sa proximité. Et quand elle brûlera entièrement ses Eglises, le feu avancera et brûlera aussi les choses qui sont debout. Est-ce à cause de nos péchés ? sommes-nous les premiers à être dévorés par les ennemis de Dieu ? Je conclus plutôt ceci : parce que l'Evangile du Royaume de Dieu s'est mis en route dans nos régions et s'est étendu à tout l'univers, l'ennemi commun de nos âmes lutte afin d'éparpiller dans le monde entier les graines de révolte qui ont poussé dans ces mêmes endroits.

Comment peut-on expliquer cette attitude indifférente de l'Occident à l'un des moments les plus critiques de l'histoire de l'Eglise ? Par un manque de solidarité et de charité à Rome. Néanmoins, Basile écrit d'une façon assez sévère au pape Damase. L'ecclesiologie de Basile le Grand coïncide donc dans ses grandes lignes avec la foi commune de tous les Pères de l'Eglise et des responsables de l'Eglise ancienne.

C'est le Saint Esprit qui construit l'Eglise pour qu'elle soit toujours sous sa protection. C'est lui encore qui rassemble tous les chrétiens et les tient unis. C'est ainsi qu'on arrive à obtenir la parfaite union interne des membres en un seul corps. Aussi les membres sont-ils sanctifiés, parce que nous avons en partage la sainteté.

L'investigateur des problèmes de l'Eglise au cours de l'histoire tombe très souvent sur de pareilles démarches adressées aux présidents ou aux premiers chefs des Eglises anciennes, quand il s'agissait de questions dogmatiques en péril. Mais personne n'a jamais trouvé dans les annales ecclésiastiques le cas d'évêques qui auraient revendiqué des prétentions souveraines. Rome fait exception. Elle seule en a revendiqué.

En écrivant au patriarche Athanase d'Alexandrie, Basile utilise le même style solennel. Il le nomme la tête de tous. Il lui demande son avis, parce qu'il est le seul administrateur capable. Il écrit aussi très

chaleureusement à l'évêque de Milan, Ambroise : « Toi, ô homme de Dieu, tu n'as pas appris l'évangile de Christ par les hommes, mais c'est le Seigneur lui-même qui t'a mis à la tête des apôtres... aide-nous ».

Basile le Grand, en écrivant de cette façon, procédait selon la tradition et l'ordre de son époque. Il croyait fermement qu'une Eglise devait porter secours à une autre Eglise dans l'épreuve ou le besoin. D'ailleurs, il est d'avis que les conciles œcuméniques ont pleins pouvoirs. Il rejette le monarchisme et appuie le système conciliaire. L'ensemble des évêques et les conciles constituent les piliers et les gardiens des Eglises.

La primauté romaine selon saint Jean Chrysostome

Plusieurs écrivains, pour défendre l'affirmation selon laquelle l'évêque de Rome était utilisé comme arbitre chaque fois que des dissensions éclataient parmi les évêques surtout en Orient, s'appuient sur les deux lettres envoyées par Jean Chrysostome en exil au pape Innocent. Dans ces lettres, il prie le pape d'intervenir pour rétablir la paix dans l'Eglise de Constantinople et de convoquer un concile œcuménique. Il convient de remarquer que Chrysostome, en écrivant ces deux lettres au pape Innocent, ne lui reconnaissait aucun pouvoir suprême sur l'Eglise troublée d'Orient, mais c'était un frère qui demandait simplement à son frère sa collaboration pour surmonter les dissensions et établir une paix dont l'Eglise de Rome jouissait à ce moment-là. Une lettre semblable fut d'ailleurs adressée aussi par le patriarche d'Alexandrie Athanase à l'évêque de Rome. En outre, Chrysostome envoya encore deux lettres de même contenu aux évêques de Milan et d'Acylie. Malgré les appels qu'il recevait, le pape Innocent lui-même reconnaissait que le seul corps compétent pour résoudre les problèmes de l'Eglise n'était autre que le concile œcuménique. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet en répondant de Rome aux presbytres de l'Eglise de Constantinople : « Il est nécessaire qu'un concile soit convoqué de la façon dont je me suis exprimé, car je trouve qu'il est seul à pouvoir résoudre les problèmes et calmer les orages survenus. Avec la volonté de Dieu, tout se réglera à souhait ». Comme nous le voyons, même le pape de Rome admet que ces affaires importantes ne devaient être résolues que par l'ensemble des évêques.

Une primauté papale excluant le pouvoir épiscopal n'a pas de place dans l'ecclésiologie de saint Jean Chrysostome. Pour le grand patriarche, l'Eglise et l'incarnation du Verbe de Dieu constituent un grand mystère. Car, comme ce corps en lui empruntant sa chair humaine est devenu un avec le Verbe, de même nous aussi nous sommes unis à lui par le pain eucharistique. Le Christ par son incarnation et son sacrifice n'a pas seulement institué l'Eglise ; mais il s'est étroitement uni avec elle. L'Eglise est devenue pour lui à la fois un corps précieux et une épouse et, comme le corps forme avec la tête une unité inséparable, la même unité se forme entre le Christ et son Eglise. De là naît une nouvelle race, la race créée par Dieu avec les hommes, car Dieu est devenu homme et l'homme Dieu.

L'Eglise est ainsi un organisme unique et surhumain, composé de deux éléments, l'un divin et l'autre humain. Toute tentative pour isoler

l'un de l'autre serait une erreur. Jean Chrysostome n'ignore pas que l'Eglise se trouve simultanément sur terre et au ciel. En d'autres termes, le troupeau est sur terre, tandis que son pasteur est au ciel. La conception selon laquelle tous les magistères de l'Eglise seraient concentrés en un seul homme est dès lors inadmissible. L'Eglise puise sa force dans sa tête divine. Son pouvoir suprême est la Trinité divine. Les trois Personnes, le Père, le Fils et le Saint Esprit, vivifient et animent l'Eglise. Selon l'opinion de Jean Chrysostome, l'Eglise est donc fondée sur une base trinitaire.

Le saint patriarche considère les prétentions à la primauté comme la plus grave menace contre l'Eglise. C'est d'ailleurs la primauté qui a mis tout l'univers sens dessus dessous et qui remplit l'Eglise de soucis innombrables. C'est elle en effet qu'il tâche de combattre, lorsqu'il dit :

Ce désir de prééminence a renversé des villes et des empires. Je suis bouleversé en y pensant et je pleure. Car c'est ce désir qui a apporté tant de malheurs aux Eglises de Dieu et rien ne l'afflige plus que la division des Eglises.

La centralisation du pouvoir de l'Eglise en une seule personne qui pourrait incarner la notion de l'Eglise constitue un fait contraire à l'esprit de la Sainte Ecriture et à la doctrine des Pères de l'Eglise. Si l'Eglise est gouvernée par la Sainte Trinité, sur terre elle l'est par l'ensemble des évêques. On ne peut admettre de centralisation exclusive en une seule personne. Jean Chrysostome accepte la collaboration en commun des évêques et l'administration de l'institution ecclésiastique par plusieurs personnes. Il écrit : « Les apôtres sont des magistrats qui ont été désignés par Dieu ». Il ne se réfère donc pas plus à un seul apôtre, comme par exemple à Pierre, qu'il n'admet certains privilèges attribués exclusivement à un seul apôtre. Voici comment il s'exprime encore : « Comme Dieu m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Il les couronne magistrats de l'univers et leur accorde le pouvoir de se servir du châtimement et du pardon ».

En effet, les apôtres formaient un corps, un groupe de membres égaux qui travaillaient en harmonie entre eux et reconnaissaient au-dessus d'eux la présence du Saint Esprit qui les guidait. Dans un autre passage, Jean Chrysostome dit encore au sujet des apôtres :

Quand je me réfère à Paul, je ne conçois pas seulement Paul, mais en même temps Pierre, Jacques et Jean et tout le groupe des apôtres. Comme vous le savez, la lyre a plusieurs cordes pour pouvoir exécuter une symphonie ; de même le groupe des apôtres est composé d'une seule doctrine. Car l'auteur de cette doctrine n'était autre que le Saint Esprit, qui se mouvait en leur esprit. D'ailleurs Paul était du même avis, lorsqu'il disait : « Que ce soit vous ou moi, nous prêchons exactement la même chose. »

Jean Chrysostome était opposé à tout procédé permettant aux responsables de l'Eglise de jouir d'une certaine puissance séculière. Celle-ci, disait-il, n'est digne que des païens. L'Eglise ne doit pas être gouvernée avec un esprit autoritaire et totalitaire, mais par plusieurs personnes qui ont une même foi et veulent travailler en ne formant qu'un tout. Il affirmait : « Lorsque les pouvoirs terrestres se concentrent en une personne, ils rencontrent un grand succès, mais lorsqu'il s'agit des pouvoirs spirituels, au contraire, le succès sera plus efficace et

manifeste s'ils sont partagés ». Par conséquent, Jean Chrysostome conçoit l'Eglise comme une institution indivisible, à la fois humaine et divine, à la tête de laquelle se trouve Jésus Christ.

Il est inconcevable qu'un homme mortel soit à la tête de l'Eglise. Cette tâche n'incombe qu'à Jésus Christ. Nous devons accepter de devoir faire dans les cas humains une distinction entre les brebis et les bergers. Mais en face de Dieu, nous sommes tous des brebis. C'est lui seul qui dirige et qui gouverne d'en haut les brebis et les bergers. Jésus Christ, afin d'éviter un déroulement fâcheux des primautés de l'Eglise, nous a légué une exacte et minutieuse formule de l'office ecclésiastique. Chrysostome nous explique que l'office sacerdotal n'implique ni la souveraineté complète, ni la qualité princière, parce que nous avons tous été bénis dans le même Esprit Saint et que nous sommes tous enfants de Dieu. Ceux que notre Père a choisis parmi nous, il leur a ordonné de servir leurs propres frères.

Par conséquent, l'Eglise représente pour nous l'unité spirituelle qui a pour but d'attirer vers elle tous les membres et de leur apprendre à collaborer et à s'entraider sous l'inspiration du Saint Esprit. Aucun membre ne peut revendiquer la représentation exclusive de l'Eglise, ni constituer un corps indépendant, mais tous ensemble dans l'unité nous formons un corps.

Eustathe d'Antioche se livre à une activité intense pour protéger les Eglises proches et lointaines contre les agents de l'arianisme, qui mettent en question l'ordre et la foi de l'Eglise. Jean Chrysostome, depuis son lieu d'exil, s'occupe du retour à la paix des Eglises gravement atteintes par les attaques venant de l'Est et surtout par l'offensive des Goths. Il écrit à ce sujet par l'intermédiaire de sa précieuse collaboratrice, la diaconesse Olympiade. Ces deux évêques agissaient ainsi en conformité à leur devoir épiscopal qui leur imposait de se soucier non seulement de leur diocèse, mais aussi de l'Eglise universelle. Jean Chrysostome écrit à ce sujet, se référant à l'action d'Eustathe d'Antioche en faveur des autres Eglises :

Il ne limitait pas ses soins à un plan uniquement local, mais il envoyait des gens partout pour enseigner, consoler, parler, faire face aux assauts. La grâce de l'Esprit Saint lui a bien révélé que le supérieur ministériel de l'Eglise ne devait pas s'occuper uniquement de ce qui lui avait été confié par l'Esprit Saint, mais de toute l'Eglise répandue dans l'univers ; et il enseignait cela par des prières sacrées. Car, disait-il, s'il faut prier en faveur de l'Eglise catholique, qui s'étend d'une extrémité à l'autre de l'univers, il faut d'autant plus manifester son attention à l'égard de cette Eglise tout entière et s'inquiéter de la même façon de toutes les Eglises ⁶.

Jean Chrysostome écrivait ce qui suit au pape Innocent au sujet des agissements inadmissibles de son prédécesseur Théophile, qui en ce temps-là présidait le « Concile du Chêne » :

Si cette habitude prévalait et s'imposait et si on laissait ceux qui le veulent s'installer dans les communautés des autres, envahissant nos communautés des régions éloignées, expulsant ceux qu'ils veulent et agissant à leur gré, sachez que tout disparaîtrait et une guerre non déclarée envahirait alors le monde, et tous attaqueraient et seraient attaqués ⁷.

6. *Panégryque d'Eustathe d'Antioche* B ; P.G. 50, 602.

7. P.G. 52, 533.

Ecclésiologie universelle et ecclésiologie eucharistique

La primauté est l'aboutissement logiquement inévitable d'une ecclésiologie universelle. Partant du principe d'une Eglise, organisme intégral et mondial, qui se subdivise en Eglises locales participant en quelque mesure de sa plénitude, on débouche inmanquablement sur la nécessité d'une tête pour ce grand corps, sur la suprématie et la *potestas* (concept juridique, et non charismatique) d'un évêque sur tous les autres.

Une ecclésiologie universelle postule un évêque universel, l'*episcopus episcoporum* ; la professer, c'est se mettre en devoir de reconnaître la primauté romaine, la seule qui s'impose avec des titres historiques valables.

Cette conception de l'ecclésiologie universelle n'est pas néo-testamentaire. Elle représente une déviation dont l'Orthodoxie s'est souvent rendue coupable de fait, mais que l'Eglise catholique, elle, a érigée en droit, dans sa dogmatisation de la primauté universelle de l'évêque de Rome. La théologie orthodoxe a de tout temps reconnu au siège romain une certaine prééminence, mais elle ne l'a jamais envisagée comme une primauté de juridiction. Elle fonde cette prééminence moins sur les déclarations de Jésus à Simon Pierre (les évêques de Jérusalem ou d'Antioche ont autant de droits que ceux de Rome à revendiquer la succession de Pierre) que sur le rôle de Rome comme capitale de l'Empire ; c'est d'ailleurs ce que déclare explicitement le 28^e canon du concile de Chalcédoine en 451.

L'ecclésiologie eucharistique souligne l'étroite relation de la communauté comme telle et du culte qui la rassemble ; elle met en valeur la communauté locale, qui est l'Eglise concrète, l'Eglise vivante, et cette accentuation correspond à une tendance générale du renouveau ecclésial d'aujourd'hui. Le rôle du conducteur de la communauté est défini par là-même comme celui d'un « dispensateur des mystères de Dieu » (I Co 4, 1) au sein de la communauté, et non comme celui du détenteur d'un pouvoir, de nature juridique, sur la communauté. On échappe ainsi à l'engrenage logique menant à un pouvoir juridictionnel suprême sur l'Eglise universelle.

Nous pensons cependant que l'accent mis sur une structure eucharistique exclusive risque de donner à l'Eglise un aspect vague, informe, non-organique, encourageant les abus. Une Eglise se compose d'hommes. Elle doit donc avoir une certaine administration, être soumise à une surveillance canonique exercée par son évêque. Sinon, chacun peut faire n'importe quoi. Une autorité, sans autoritarisme ni absolutisme, est une nécessité pour que l'ordre et la discipline s'établissent dans un corps aussi diversifié. Nous constatons l'existence d'une telle discipline dans les épîtres pauliniennes, lorsque l'apôtre impose des sanctions pénitentielles aux Corinthiens incestueux ; il agit là, à juste titre, comme tenant ce droit d'en haut.

On peut se demander si la thèse de l'ecclésiologie eucharistique ne procède pas d'une accentuation trop unilatérale, au détriment de l'ecclésiologie universelle qui a sa légitimité et qui me semble attestée par le Nouveau Testament (voir entre autres l'épître aux Ephésiens) et même par l'Ancien Testament, en ce sens que la notion de peuple de Dieu caractérise Israël pris comme un tout. Le concept d'Eglise uni-

verselle, qui inclut la catholicité et l'œcuménicité, n'est pas nécessairement lié au juridisme. Il faut maintenir en tension, dialectiquement, les deux faces de la réalité ecclésiale : la face locale et la face universelle, sans vouloir à tout prix les agencer logiquement, sans pratiquement annuler l'une au profit de l'autre et surtout sans tirer jusqu'au bout, par voie de syllogismes, les conséquences de l'une ou de l'autre. Si l'ecclésiologie universelle peut conduire à une conception épiscopale monarchique, non conciliaire et non communautaire, il ne faut pas non plus se dissimuler que l'ecclésiologie eucharistique peut conduire tout droit au congrégationalisme. S'il est bon de se ressourcer à l'ecclésiologie eucharistique pour être libérés d'une logique de la primauté, il faut veiller à ne pas donner de gages au congrégationalisme et à tous ceux qui limitent arbitrairement les objectifs du mouvement œcuménique à une fédération d'Eglises conservant chacune son indépendance. L'épiscopat est et reste une pièce maîtresse de l'ecclésiologie orthodoxe. Là où est l'eucharistie, là est toute l'Eglise : inversement, l'eucharistie est seulement là où est toute l'Eglise, c'est-à-dire tout le peuple de Dieu rassemblé dans son évêque. La porte est ainsi fermée au démocratisme congrégationaliste.

Pierre et l'unité de l'Eglise

Les Pères de l'Eglise ne manquent pas de souligner certaines vertus de Pierre et son importance dans le collège des apôtres. Irénée de Lyon écrivait en ce sens : « Toute autre Eglise doit forcément accourir à cette Eglise de Rome, car elle est, à un titre extraordinaire, la principale »⁸.

Dans la même ligne, au milieu du III^e siècle, Cyprien écrivait : « Dieu est un seul, un seul est le Christ et une l'Eglise. Une aussi la Chaire de Pierre posée sur la Parole du Seigneur »⁹. Le même Cyprien enseigne ailleurs :

Le Christ bâtit son Eglise sur un seul homme. Il est vrai qu'après la Résurrection il confère à tous les apôtres un pouvoir égal... Cependant, pour souligner l'unité, il fait par son autorité que tout vienne d'un seul homme. En cela consiste l'unité... Tout prend sa source en un seul afin de montrer que l'Eglise du Christ est une¹⁰.

D'où la forte expression de Jérôme : « Si d'entre les Douze le Christ a choisi un seul et l'a fait chef, c'est afin de détruire par là toute occasion de schisme »¹¹.

Ambroise exprime la même pensée dans une phrase lapidaire pleine de sens : « *Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia, ibi nulla mors sed vita aeterna* »¹². Pierre poursuit son *pascendi officium*, cette tâche de berger, qui, reçue après une confession d'amour, fera dire à Augustin qu'elle est un *amoris officium*.

Selon Pierre Chrysologue, Pierre

offre à tous ceux qui cherchent la vérité de la foi. C'est pourquoi dans le souci que nous avons de la paix et de la foi, nous ne pouvons pas écouter

8. *Adv. Haer.*, III, III.

9. *Epistola 43 Plebi universae*.

10. *De Catholicae Ecclesiae Unitate*.

11. *Adversus Jovinianum*, 342, 419.

12. *Enarrationes in XII Psalmos Davidicos*.

de critères de foi en dehors de ce que pense l'évêque de Rome... Le bienheureux Pierre vit et préside du haut de sa chaire ¹³.

Pour saint Augustin, Pierre représente toute l'Eglise : « Parmi ceux qu'il a choisis comme apôtres, seul Pierre a mérité de personnifier toute l'Eglise » ¹⁴.

Le pape Léon fait du texte de Luc 22, 31-32 le commentaire suivant dans l'un des sermons qu'il prononçait chaque année lors de l'anniversaire de son élection pontificale :

Tous les apôtres partageaient le danger d'avoir peur devant l'épreuve. Tous avaient le même besoin d'être gardés par Dieu puisque le diable voulait tous les passer par le crible, tous les faire disparaître. Et pourtant c'est de Pierre que le Seigneur prend un soin tout spécial. C'est pour la foi de Pierre qu'il prie. C'est comme si les autres devaient sans aucun doute rester debout puisque la foi de leur chef ne sera pas abattue. C'est donc en Pierre que la force de tous trouve renfort. Et l'aide accordée par la grâce de Dieu veut suivre cette voie : le Christ affermit Pierre et Pierre affermit les apôtres ¹⁵.

Le mystère de Pierre est, entre autres, celui de sa présence permanente et active. Roc, par le nom que lui a donné le Seigneur, il subsiste comme le roc. Les Pères de l'Eglise ont souvent exprimé cette vérité en disant comme saint Léon que « Pierre ne cesse de présider à son Siège et conserve une participation sans fin avec le Souverain Prêtre » ¹⁶.

Il prolonge la confession de foi qu'il a faite un jour au nom de tous :

C'est tous les jours - disait saint Léon - que, dans l'Eglise universelle, Pierre continue à proclamer « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » et toute langue qui confesse le Seigneur est remplie du magistère de cette voix ¹⁷.

On trouve chez les Pères de l'Eglise une constante allusion à ce qu'ils nomment tantôt *firmitas* tantôt *soliditas Petri*. Léon a bien résumé l'idée que cette solidité est celle du Christ. Le Seigneur l'a comme infusée à Pierre et celui-ci aux apôtres pour qu'ils la communiquent à toute l'Eglise. Et ainsi, « partout où transparaît tout brin de fermeté, c'est sans aucun doute la force du Pasteur » ¹⁸. Il obéit toujours au « *pasce oves, pasce agnos* », il continue à paître. « Il y a dans le Peuple de Dieu de nombreux pontifes et de nombreux pasteurs. Mais tous sont guidés par Pierre et par-dessus tout par le Christ » ¹⁹.

Et Léon d'ajouter que : « le Christ ne refuse rien aux pasteurs de son peuple, mais veut tout donner à travers Pierre ». Pour Léon, Pierre est choisi dans toute l'humanité pour être mis à la tête de la vocation de tous les peuples ²⁰.

13. Lettre à Eutychès, 25, 2.

14. Sermo 253, 2, 2.

15. Sermo V, in die anniversaria electionis suae.

16. Sermo V, in die anniversaria electionis suae.

17. Sermo III, in die anniversaria electionis suae.

18. Sermo V, in die anniversaria electionis suae.

19. Sermo IV, in die anniversaria electionis suae.

20. Sermo IV, in die anniversaria electionis suae.

Répercussions ecclésiologiques

Il n'a jamais existé une communauté isolée du corps ecclésial, un épiscopat « indépendant », une série de « monades » épiscopales. « *Episcopatus unus est, cujus a singulis in solidum pars tenetur* »²¹. L'expression de Cyprien manifeste la foi de l'Eglise de toujours. Les évêques étaient élus selon les règles fixées par la communauté épiscopale ; ils devaient recevoir l'approbation de la communauté qui était représentée par un ou plusieurs évêques à la consécration ; ils devaient accepter la foi et la discipline de la communion épiscopale pour être maintenus dans la communion de l'Eglise. C'est pourquoi ils avaient l'habitude de résoudre les problèmes discutés en réunissant des conciles locaux ou régionaux, et en échangeant respectivement leurs professions de foi et leurs décisions disciplinaires.

Aussi dans la large autonomie d'action dont jouissaient chaque évêque et les évêques de chaque province ou région ecclésiastique, un principe restait en vigueur : chaque évêque est membre d'une communion épiscopale, soumis à la discipline de la communion ; chaque communauté épiscopale locale fait partie d'une plus grande communion, l'*oikouménè*, la communion universelle des évêques de l'Eglise, qui a son centre dans l'Eglise de Rome. Chacun connaît ces paroles de saint Irénée : « *Ad hanc enim Ecclesiam propter potentiores principaliter necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ab apostolis traditio* »²².

La communion épiscopale universelle était donc tenue pour l'autorité suprême en matière de foi et de discipline ecclésiastique, tant lorsqu'elle agissait par échange de lettres, de témoignages et de professions de foi, que lorsqu'elle agissait, sous une forme plus solennelle, par décisions conciliaires.

La tradition de l'Eglise orthodoxe reconnaît la « Pentarchie », c'est-à-dire l'égalité, le respect réciproque qui existent entre les chefs des sièges apostoliques anciens. Mais malgré leur prééminence au sein des Eglises autocéphales, ces cinq patriarches exercent un pouvoir limité et conditionné par la *koinonia* ecclésiologique de tout le corps ecclésial, par le consensus du collège des évêques à travers l'*oikouménè*.

Il faut dissiper ici tout malentendu en ce qui concerne l'autorité dont jouit le siège du patriarcat œcuménique de Constantinople, selon le 28^e canon du concile de Chalcédoine (451). En effet, il ne jouit pas de prérogatives extraordinaires dépassant les pouvoirs d'un évêque habituel. Lui, comme les autres aussi, a une voix pendant un concile. Il n'est pas au-dessus d'un concile. Il est soumis au système synodal qui caractérise la vie et les rapports des Eglises. Seulement, il est le premier parmi des égaux, *primus inter pares*.

L'Orthodoxie, fidèle à la tradition ancienne, est restée synodale, collégiale, épiscopale et autocéphale. L'ecclésiologie eucharistique repose sur l'interdépendance du corps sacramentel et du corps ecclésial du

21. CYPRIEN, *De Catholicae Ecclesiae Unitate*, V.

22. *Adv. Haer.*, III, III, 2.

Christ. Partout où le pain eucharistique est rompu, là est l'Eglise (cf. I Co 10, 17). Le Corps du Christ ne pouvant être divisé, l'Eglise locale, qui célèbre le sacrement, est l'Eglise dans sa plénitude : c'est « l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe », comme dit saint Paul pour Corinthe. Aussi l'Eglise locale est-elle autonome ; elle n'est pas partie composante d'un ensemble qui serait l'Eglise universelle.

En dépit de la multiplicité des Eglises locales, il n'y a cependant qu'une Eglise du Christ, car en un tel domaine ce n'est pas l'arithmétique qui fait loi. En ecclésiologie, un plus un font toujours un. Car les Eglises locales sont interdépendantes : chacune d'elles est en communion de foi et d'amour avec toutes les autres. Au reste, leur évêque n'est jamais ordonné par son prédécesseur sur le même siège, mais par ses confrères du voisinage. L'égalité des Eglises entre elles n'exclut même pas que dans un pays ou une région donnée, l'une d'elles, par son ancienneté ou son importance, constitue un centre de ralliement pour les autres et occupe parmi elles une place éminente. Une telle Eglise jouit dans ce cas d'une priorité, qui repose sur l'amour et la concorde, la *koinonia*. Il ne saurait être question de primauté donnant à une Eglise pouvoir sur les autres, à la manière d'un droit.

L'historien et l'exégète doivent être honnêtes, objectifs et ne rien proclamer que la vérité. Pour une évaluation nouvelle de la place de Pierre dans la conscience de l'Eglise indivise, il ne faut pas biaiser, ne pas tricher, ne pas mentir dans une bonne intention, mais être loyal et véridique. La pénible histoire du schisme réclame de nous l'objectivité ; elle nous apprend à reconnaître ce qui est effectivement relatif aux circonstances, aux faiblesses humaines, voire aux trahisons, et ce qui est essentiel, absolu. C'est là une distinction nécessaire et urgente.

Alors que l'Eglise des premiers siècles était faite d'unités rassemblées, alors que la nature, la forme et le degré d'autorité qu'on reconnaissait à l'évêque de Rome n'empêchait les Eglises ni de régler elles-mêmes leur vie, ni de contester éventuellement telle décision romaine, alors que la régulation de l'Eglise par des conciles périodiques était un article fondamental, voici que surgit et s'affirme le thème romain de la *potestas*, se référant à l'autorité de Pierre, idée qui pèsera si lourdement sur les élaborations scolastiques.

A l'époque antérieure, le mode juridique de pensée n'avait pas encore envahi l'ecclésiologie, alors que la primauté romaine ne constituait point une conception dogmatique de l'Eglise ; on verra avec le pape Nicolas I^{er}, qui régnera de 858 à 867, un progrès vers le système qui tend à faire de la soumission au siège romain le critère et la mesure de l'obéissance à la vérité. Il décrète qu'aucun concile ne peut plus être désormais convoqué sans l'ordre du Siège apostolique. Voilà le début du processus, qui à travers un article de la *Summa Theologica*, aboutira à la reconnaissance de la supériorité du pape sur le concile œcuménique. Ainsi s'installe la monarchie pontificale. Rome pense juridiquement. En Orient, l'Eglise continue à être pensée sacramentellement. L'Eglise est l'épouse du Christ, mais dans le sens nouveau que revêtait pour l'Occident le mot *Ecclesia* et puisque le Christ est roi, l'Eglise, étant son épouse, est elle-même reine.

Il s'agit de la co-responsabilité entre des Eglises-sœurs, même entre d'une part les chefs et d'autre part le clergé et le laïc tous

ensemble. Il faut découvrir le sens du partage ; il faut que tous partagent le souci de la mission salutaire du Corps du Christ, et non que des directives viennent d'en haut ou d'un Siège unique. Il faut essayer de favoriser la communion dans l'Eglise, sans immixtion d'un évêque dans les affaires d'un autre évêque. Il s'agit en réalité d'associer tous les ministres au gouvernement pastoral et missionnaire de l'Eglise.

Jamais dans l'histoire, l'Eglise n'a connu d'administration pyramidale, sauf en Occident où a prévalu une telle conception : au sommet l'évêque de Rome, plus bas les évêques, puis les prêtres, enfin, tout en bas, les laïcs. C'est l'Eglise dans sa totalité qui va réaliser dans le monde l'œuvre de salut entreprise par le Christ et qu'il veut accomplir à travers l'Eglise pour la rédemption de l'humanité.

A l'époque œcuménique que nous vivons, nous devons retrouver le visage authentique de l'Eglise et des rapports entre ses chefs. Il y a là une exigence de *kénosis* pour l'Occident : il lui faut assouplir sa position pyramidale. Cette transformation peut être d'une très grande portée pour l'union éventuelle et pour une communion complète. Cette transformation apportera aussi des changements dans les décisions à prendre. L'évêque de Rome ne décidera pas tout seul. Il devra s'entendre avec d'autres Eglises et vérifier la qualité des réalisations ; ce qui suppose une proximité à toutes les expériences, un *a priori* de confiance. Cette vérification ne pourra se faire sans échange et sans concertation à l'intérieur d'une Eglise particulière et entre d'autres Eglises. Ainsi sera mise en relief la nécessité du devoir de la communion.

La position actuelle de l'Orthodoxie

Toute séparation violente, soit de personnes, soit de groupements, a inévitablement des conséquences néfastes et pénibles. C'est une cause d'amertume. Bon gré mal gré, elle produit des blessures, des traumatismes à chacun des adversaires. La conception différente de la place de Pierre dans le collège des apôtres et de sa relation à l'évêque de Rome dans les ecclésiologies respectives de l'Orient et de l'Occident, a provoqué le schisme (1054), avec ses méfaits incalculables et, par conséquent, une rupture sacramentelle et canonique entre les deux Eglises. Le monde orthodoxe n'a pas pu échapper aux conséquences de cet isolement, séparé qu'il s'est trouvé du monde latin. Un certain « traumatisme » psychologique se manifeste entre les deux parties séparées, comme dans le cas de deux personnes séparées, jadis unies par les liens du mariage. Des théologiens des deux côtés deviennent « allergiques » dès qu'on commence à parler de la primauté.

L'Orthodoxie, repliée sur elle-même, dut affronter seule, au cours de l'histoire, des événements souvent douloureux, surtout sous le joug musulman qui a duré cinq siècles. Pendant cette période, le monde orthodoxe n'a pas fait les mêmes expériences que l'Occident sur le plan dogmatique ou spirituel. En revanche, l'Occident a connu d'autres aventures : la Réforme, la Renaissance, nombre de problèmes idéologiques et sociologiques découlant du rationalisme et, plus récemment, de l'industrialisation et de l'urbanisation, avec toutes leurs conséquences. Par contre, l'Orthodoxie demeura dans la situation de gardien de la foi et de défenseur ; un fixisme ainsi qu'un traditionalisme y prédominèrent,

avec un certain nationalisme parfois démesuré, face aux assauts de l'Islam menaçant sa survie. L'autocéphalie, caractéristique des Eglises nationales, a parfois produit une mentalité d'indépendance régionaliste, avec une asymétrie poussée, en ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Devant l'impossibilité de la réunion des Eglises orthodoxes auto-céphales, un grand nombre de questions canoniques, pastorales et liturgiques attendent encore une solution. C'est seulement pendant cette dernière décennie que des rencontres pan-orthodoxes sont devenues possibles. Nous nous trouvons à présent face à une prise de conscience et à un réveil pour une collaboration plus étroite.

On peut récapituler l'attitude actuelle, inchangée, du monde orthodoxe concernant la primauté, en se référant aux résolutions catégoriques du synode de Constantinople de 1895, énoncées en ces termes :

Que l'évêque de Rome soit reconnu sur un pied d'égalité avec l'évêque de Constantinople et les évêques des autres Eglises ; aucun canon conciliaire, aucun Père ne fait allusion au fait que l'évêque de Rome était reconnu comme chef suprême de l'Eglise entière, ayant une juridiction universelle sur tous les évêques des Eglises indépendantes et autocéphales, ou comme successeur de l'apôtre Pierre, ou vicaire du Christ sur la terre.

La dernière confirmation de la position orthodoxe est sortie de la bouche de l'actuel patriarche œcuménique de Constantinople, Demetrios, dans sa réponse adressée à la délégation vaticane, le 30 novembre 1973 :

En parlant de « nos Eglises », nous ne nous départissons pas de la doctrine ecclésiologique sur l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique ; nous entendons par là les Eglises locales, chacune dans sa juridiction respectée... Nous sommes obligés de répéter et de souligner encore une fois que, dans la chrétienté, aucun évêque ne possède de privilège universel, divin ou humain, sur l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique du Christ, mais que nous tous - soit à Rome, soit en cette ville de Constantinople, soit dans une autre ville, quelle que soit sa position dans la hiérarchie ecclésiastique ou dans le monde politique - nous exerçons notre charge épiscopale dans la collégialité pure et simple, sous un seul Pontife suprême, qui est la Tête de l'Eglise, notre Seigneur Jésus Christ, et cela selon l'ordre hiérarchique accepté depuis toujours dans l'Eglise.

Message d'amour, d'honneur et de respect. Par ce message, nous, en notre qualité de patriarche œcuménique, désirons souligner le fait qu'à l'avenir toutes les rencontres pancatholiques et panorthodoxes, tous les dialogues et toutes les consultations se tiendront sur les bases suivantes : - premièrement, l'autorité suprême de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique réside dans le concile œcuménique de l'Eglise universelle ; - deuxièmement, personne parmi les évêques de l'Eglise universelle n'a d'autorité, de privilège ou de droits, accordés canoniquement, sur une juridiction ecclésiale quelle qu'elle soit, sans le consentement canonique d'autrui.

En guise de conclusion

Pierre est donné comme berger à ceux qui se trouvent dispersés et que, par son Fils, Dieu veut réunir et à tous ceux qui cherchent le salut en Christ. Sans doute, Jésus est le « pasteur et évêque-gardien des âmes » (I P 2, 25), le souverain berger (II P 5, 4). Il y a quelque chose d'unique et d'irremplaçable dans cette fonction pastorale du Christ. Et pourtant, au nom de Jésus et en le prolongeant, un apôtre, Pierre, est lui-même aussi pasteur.

Il manquerait quelque chose à notre connaissance du mystère de

Pierre si la promesse que le Christ lui a faite (Lc 22, 31-32) n'était pas révélée. Nous savons maintenant que si Pierre est guide du peuple rassemblé, c'est par-dessus tout parce qu'il a reçu, quelques instants avant l'agonie et la Passion du Maître, ce charisme singulier : affermir les autres pasteurs. Et les affermir, écrit Luc, dans leur foi éprouvée, menacée. Les affermir dans leur adhésion totale au Seigneur et dans l'assurance qu'ils devront, à leur tour, transmettre à la communauté.

Les réponses de Pierre au Christ sont, elles aussi, très nombreuses et significatives. Il défie le Seigneur de le faire marcher sur les eaux (Mt 14, 28). Il expose au Christ le découragement de ceux qui ont travaillé en vain toute une nuit, mais, dit-il, « sur ta parole je vais jeter les filets » (Lc 5, 5). Il discute avec lui sur le sens du lavement des pieds (Jn 13, 6). Trois de ces réponses révèlent davantage l'âme de l'apôtre. L'âme de Pierre transparaît dans le cri de foi que, face à la question la plus fondamentale - « Vous, qui dites-vous que je suis ? » - il arrache du fond de lui-même et du fond le plus secret des autres disciples la réponse : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » (Mt 16, 16). Ou dans cette confession très semblable à la première : « Aller vers qui, Seigneur ? Seul tu as les paroles du salut ».

Comme nous le savons, le sens de l'infailibilité papale n'a pas été défini complètement au premier concile du Vatican. Le concile ayant été suspendu en raison de la prise de Rome et de sa proclamation comme capitale de l'Italie, les deux textes principaux *Dei Filius* sur la foi catholique et *Pastor Aeternus* sur la primauté, bien que promulgués, ne furent pas complétés, jusqu'au 14 avril 1870.

La question posée au concile était la suivante : Est-ce que le pape possède par lui-même la plénitude du pouvoir doctrinal dans sa totalité et le charisme de l'infailibilité qui l'accompagne ? Peut-il, comme tête du corps épiscopal et comme docteur suprême de l'Eglise, enseigner tout l'ensemble des évêques, sans le concours des autres membres du collège épiscopal ? Est-ce que le chef du corps apostolique jouit par lui-même du pouvoir suprême du magistère infailible dans sa totalité à tel point qu'il puisse définir une vérité de foi et l'imposer à l'Eglise sans le concours de l'épiscopat ? A cette question le concile de Vatican I a répondu par une définition dogmatique. Aujourd'hui nous nous trouvons à un tournant. Une reconstruction et un ré-examen de la primauté dans l'optique de l'enseignement patristique de l'Eglise ancienne doivent se faire, en toute objectivité et honnêteté.

Voici que le concile Vatican II et la nouvelle tendance ecclésiologique dans un Occident qui, il y a quelques siècles encore, semblait décidé à s'arroger indéfiniment un pouvoir suprême et pyramidal, viennent de proposer d'eux-mêmes, sans qu'aucune pression ne s'exerce, de rendre le pouvoir ultime à la collégialité et d'y faire largement participer les évêques. Au premier abord, on a l'impression d'un miracle. A la réflexion, cependant, cette évolution apparaît comme étant parfaitement naturelle : simplement, une fois de plus, les chrétiens ont péché par impatience.

Une Eglise n'est pas un morceau de métal inerte qu'un coup de marteau peut transformer à convenance. Les organismes vivants ont des réactions riches et complexes qui exigent, pour se répercuter, un minimum de temps.

Une autre image se propose à nous : l'évolution de l'ecclésiologie en Occident a été bloquée pendant des siècles par une mentalité qui devenait de plus en plus inacceptable ; les tensions s'y sont donc accumulées avec une régularité mathématique, comme s'accumulent les eaux derrière le rideau d'un barrage. La théologie post-conciliaire marque la date où le barrage a cédé. Les eaux se sont engouffrées, folles, dans la vallée, et ont tout bouleversé dans la primauté autoritaire. Et puis, elles sont redevenues étales ; un nouvel équilibre naturel s'est établi, à un niveau différent. Les uns disent : c'est le retour à l'antiquité ; les autres affirment : le système synodal est vaincu. En réalité, le nouveau niveau d'équilibre a été atteint. Mais alors que, dans un cataclysme naturel, telle la rupture d'un barrage, ce nouveau niveau d'équilibre aurait été atteint en quelques heures, dans un cataclysme du monde chrétien, les choses vont infiniment moins vite. En Occident, il aura fallu quelques siècles.

Cette constatation appelle quelques réflexions. Tout d'abord, il est inutile de chercher des vainqueurs et des vaincus. Le miracle, à vrai dire, est que les chrétiens en soient apparemment sortis à bon compte, et que, dans la cataracte qui les a déracinés soudain, ils aient perdu si peu des leurs. On peut compter sur les doigts d'une main les « apostats » de Rome, les grands « rééquilibrages » qui n'ont pas réclamé un tribut lourd, très lourd, de dégâts. Cette volonté de compromis est le meilleur des signes. Ce ne sera pas un mince éloge.

Heureusement, les catholiques prennent de plus en plus conscience des difficultés considérables que constitue pour les Orthodoxes la manière dont la primauté pontificale est exercée concrètement en Occident. Attendre de ces derniers qu'ils acceptent un tel état de fait est un espoir voué à l'échec. Que les catholiques examinent ce qui, dans l'exercice de la primauté, est de droit d'honneur et ce qui a été ajouté de droit ecclésiastique, même légitimement. Pour cela, il faut une étude exacte de l'histoire de la papauté ; elle fait encore défaut en Occident.

Il faut le répéter, la méfiance des Orthodoxes à l'égard de la primauté du pape a ses racines dans le passé. Les Orthodoxes n'ont même jamais manqué d'indiquer les abus qui avaient été commis du côté romain. L'Eglise n'a jamais eu peur de la vérité. Elle admet ouvertement les fautes graves qu'elle a commises au cours de l'histoire envers les Orthodoxes. Ces fautes sont en partie responsables de l'aversion que les Orthodoxes éprouvent à l'égard de la primauté.

Pour le monde orthodoxe, le pape de Rome est le frère aîné, le compagnon du mouvement vers l'unité. La communion avec lui est l'expression visible de cette unité, dans le respect de l'autonomie et des particularités des Eglises locales. Déjà les deux patriarches œcuméniques successifs, Athénagoras et Demetrios, ont salué Paul VI comme *primus inter pares*.

Le progrès de l'œcuménisme et la révision générale que notre temps demande à l'Eglise imposent à la théologie romaine la révision de la notion de primauté²³. Pour que ce débat soit possible et fructueux, il faut que tous les partenaires reconnaissent qu'il entre, dans la manière

23. Voir l'étude courageuse du chanoine Gustave THILS, *La primauté pontificale. La doctrine de Vatican I. Les voies d'une révision*, Gembloux, Duculot.

de comprendre, d'exprimer et de vivre la primauté, trois éléments : un élément dogmatique, un développement théologique, une condition socio-culturelle. Autrement dit, une seule et même façon de voir et de se comporter incarne et unit concrètement le dogme de la primauté, une théologie de la primauté et une condition historique de la primauté. Il est sûr que, dans ces développements historiques, des formes et des pouvoirs se sont greffés sur le dogme de la primauté, qu'il faut savoir distinguer ceux que l'esprit évangélique de simplicité et d'humilité commande de rejeter. Il est vrai d'ailleurs que les évêques de Rome ont traduit cette conscience du siège de la capitale ecclésiastique de Rome dans une structure organique, fortement centralisée, à l'image de la centralisation de l'Empire romain, que rendaient possible alors les limites de l'*Oikouménè* et la relative unité des mentalités et des peuples.

Les Eglises locales ont souvent regimbé contre cette autorité et cette emprise, estimant que Rome devait les laisser se gouverner elles-mêmes aussi longtemps que la pureté de la foi et la paix des Eglises étaient sauvegardées. Même dans les crises de la foi, les Eglises locales voulaient que Rome intervînt en connaissance de cause et non pas du haut de son trône. Lors de la crise arienne, Basile de Césarée avait nettement conscience du rôle que Rome devait jouer dans la pacification des esprits et le maintien de la foi. Mais il désirait que le pape lui-même, ou une mission compétente, vînt sur place étudier la situation et ne tranchât pas sur le simple rapport de gens qui avaient intérêt à l'induire en erreur.

La redécouverte du sens évangélique de l'épiscopat, qui est responsabilité et service-diaconie et non gloire et puissance, ouvre un vaste champ aux réformes qui se font déjà et se feront dans la confrontation incessante des besoins et des légitimes aspirations d'aujourd'hui avec les exigences authentiques de l'Evangile et de la vivante Tradition de l'Eglise du Christ.